



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE BERLOU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Le dix-huit septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Christian LIGNON, Maire.

Présents : Marcel AUTTELET, Claude BENEDETTI, Claude CARPENA, Mathieu COUDERC, Marie-Odile DARDE, Christian LIGNON, Mathieu MOLINARI, Christelle MOUTIER

Absents excusés : Coralie CAUMES, Joselyne CEGLEC, Pascal LOUBES

Pouvoirs : Joselyne CEGLEC donne pouvoir à Christelle MOUTIER, Pascal LOUBES donne pouvoir à Claude BENEDETTI

Secrétaire de séance : Christelle MOUTIER

La séance ouvre à dix-huit heures.

Après l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et des pouvoirs, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint (*quorum atteint dès 6 conseillers*)

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 août 2023
- Recrutement pour assurer les heures de surveillance périscolaires
- Achat d'un camion
- Remboursement sinistre
- Questions diverses

Objet : Approbation du procès-verbal du 16/08/2023

Le procès-verbal du 16 août 2023 a été envoyé par voie électronique aux membres du Conseil municipal.

Le Maire en fait lecture.

L'assemblée délibérante approuve le compte-rendu à l'unanimité.

Objet : Délibération portant recrutement d'un agent pour assurer les heures de surveillance du temps périscolaire – 2023/039

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le Maire explique que le recrutement d'enseignant pour assurer la surveillance du temps périscolaire n'a pas pu concrétiser, l'employeur principal des professeures des écoles n'ayant pas donné son accord.

Il s'agit désormais de recruter un agent en contrat à durée déterminée afin d'assurer les heures de surveillance exigées par les parents d'élèves.

L'agent sera recruté au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures 84 annualisées.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel sur la période du 18 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Sa rémunération sera sur la base de l'échelon 1 de l'échelle indiciaire applicable aux adjoints techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les actes afférents.

Séance :

Samantha FOUCAUD assure désormais la surveillance périscolaire pour 3h30/jour, soit 14h/semaine.

Monsieur le Maire demande à Mr Couderc de faire un planning pour les jours de présence des enfants afin de prévoir l'encadrement par Melle Foucaud le matin, midi et soir.

Objet : Délibération portant sur l'acquisition d'un camion - 2023/040

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le Maire explique que le camion Peugeot Boxer - 6860XR34 a été acquis en 2004 et qu'il est urgent de le remplacer pour des raisons de vétusté, de coûts d'entretien et de sécurité.

Des opportunités se présentent régulièrement, des crédits sont suffisants au budget 63200 – assainissement, article 218, et Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'acquérir un véhicule dans la limite de 27 000.00 euros TTC, soit 22 500.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les recherches de véhicule et à procéder à l'acquisition dans les limites budgétaires suscitées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Séance :

M. le Maire et ses adjoints ont constaté que le camion municipal est à remplacer. Afin de le budgétiser au mieux, M. le Maire a demandé à la perception le cumul du budget assainissement et du budget principal ce qui a été refusé. Nous disposons de 34304,36 € sur le budget assainissement pour le financer. Le garage Bernard de St Chinian propose un camion Renault 3l Maxiti simple cabine, coffre et benne 130 000 kms blanc à 21 000 € HT carte grise comprise.

Objet : Délibération portant sur le remboursement suite au sinistre survenu sur le réseau de l'eau - 2023/041

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9

Marcel AUTTELET ne prend pas part au débat ni au vote, étant intéressé à l'affaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le sinistre survenu sur le 4 mars 2023 sur le réseau de l'eau. La surpression du réseau a entraîné des dommages chez plusieurs administrés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le montant du remboursement d'assurance s'élevant à 836.66 €.

Par ailleurs, il demande au Conseil l'autorisation de procéder au remboursement des factures fournies pour dédommagement et payées par les administrés suivants :

- Marcel AUTTELET, pour remplacement d'un robinet et d'un chauffe-eau pour un montant de 562.98 euros TTC
- Guy CABROL, pour le remplacement d'un groupe de sécurité pour un montant de 165.00 euros TTC
- François DUNET, pour le remplacement d'un groupe de sécurité et d'un réducteur de pression pour un montant de 108.68 euros TTC

Les mandats seront effectués sur le budget 63300 – Eau, article 658.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des présents :

- Accepte le montant du remboursement de l'assurance s'élevant à 836.66 euros
- Charge Monsieur le Maire de procéder au remboursement des administrés comme exposé.

Séance :

Pas d'observation

Questions diverses :

- Sinistre survenu sur le réseau de l'eau : l'assureur de la commune fait un geste commercial pour dédommager au plus vite les 3 administrés impactés.
- Don pour le Maroc : proposition rejetée par 7 contre / 3 pour (Marie-Odile DARDE et Christelle MOUTIER)
- Don pour les pompiers de Saint-Chinian : à prévoir au budget 2024, décidé à l'unanimité.
- Projets à planifier : réfection de la rue de la Passerelle, réfection de la placette, nettoyer les chemins communaux, création de toilettes publiques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Christian LIGNON

Secrétaire de séance,
Christelle MOUTIER